

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégùès, assisté(e)  
de Madame Villebesseix et Madame Pellerin, Conseillères  
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public  
Madame Le Vaillant, Greffière

**09 heures 50**

---

01)	<b>DOSSIER N° 2304423</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Caroline Pellerin</b>
-----	---------------------------	--

**Titre de l'affaire** demande d'annuler l'arrêté n° DP3520823M0007 du 3 mars 2023 par lequel le maire de la commune d'Orgères s'est opposé à la déclaration préalable présentée pour l'installation d'une station de radiotéléphonie sur la parcelle n° 18 section Za sur un terrain situé lieudit \*, ainsi que la décision de rejet du 12 juin 2023 de son recours gracieux

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	SOCIETE TOTEM FRANCE	CABINET D'AVOCATS FRECHE & ASSOCIES (Cour)
<b>Intervenant</b>	SOCIETE ORANGE	CABINET D'AVOCATS FRECHE & ASSOCIES (Cour)
<b>Défendeur</b>	COMMUNE D'ORGERES	

---

02)	<b>DOSSIER N° 2302644</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix</b>
-----	---------------------------	--

**Titre de l'affaire** demande d'annuler la décision du 21 mars 2023 par lequel le maire de la commune de Vezin-le-Coquet a rejeté sa demande de classement en secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) d'un terrain cadastré AI 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356 et 357, sis lieudit \*, classé actuellement en zone A par le PLUi approuvé le 19 décembre 2019

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur	Maître ALAGAPIN-GRAILLOT Aïley (Cour)
<b>Défendeur</b>	RENNES METROPOLE	Maître MIALOT Camille (Cour)
<b>Observateur</b>	COMMUNE DE VEZIN-LE-COQUET	

09 heures 50

03) DOSSIER N° 2203804

RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin

**Titre de l'affaire** demande d'annuler l'arrêté n° PC2219821C0065 du 18 février 2022 par lequel le maire de la commune de Pleumeur-Bodou a refusé d'accorder un permis de construire une maison individuelle sise \* route du Dossen, ainsi que la décision portant rejet de son recours gracieux

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur

**Représentants des parties**

SOCIETE D'AVOCATS RACINE (Cour)

**Défendeur** COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

04) DOSSIER N° 2205322

RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin

**Titre de l'affaire** demande d'annuler l'arrêté n° PC2219822C0027 du 19 août 2022 par lequel le maire de la commune de Pleumeur-Bodou a refusé de délivrer une permis de construire pour la construction d'une maison individuelle sise route de Crec'h Meur - Dossen

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur

**Représentants des parties**

SOCIETE D'AVOCATS RACINE (Cour)

**Défendeur** COMMUNE DE PLEUMEUR-BODOU

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

05) DOSSIER N° 2300161

RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebesseix

**Titre de l'affaire** demande d'annuler l'arrêté n° PC3525622S0023 du 12 août 2022 par lequel le maire de la commune de Saint-Briac-sur-mer a accordé un permis de construire pour l'extension d'une maison individuelle, la modification du stationnement et d'une clôture sur rue, sur un terrain sis \* de la Mer, ainsi que la décision du 17 novembre 2022 de rejet de son recours gracieux

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur

**Représentants des parties**

Maître PIPERAUD Sophie

**Défendeur** COMMUNE DE SAINT-BRIAC-SUR-MER

CABINET BUSSON

Monsieur et Madame

09 heures 50

06) DOSSIER N° 2405805

RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebesseix

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler l'arrêté n° PA3528723S0004 du 11 avril 2024 par lequel le maire de Saint-Lunaire a accordé un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 6 lots individuels et d'un îlot de 3 logements minimum \* Rue de la Ville Billy, ainsi que la décision de rejet du recours gracieux du 29 juillet 2024

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur et Madame

**Défendeur** COMMUNE DE SAINT LUNAIRE

SAS VIABILIS AMENAGEUR DU TERRITOIRE

**Représentants des parties**

CABINET BUSSON

SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

SELARL ARES

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégùès, assisté(e)  
de Madame Villebesseix et Madame Pellerin, Conseillères  
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public  
Madame Le Vaillant, Greffière

**10 heures 40**

01)	<b>DOSSIER N° 2301600</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix</b>
-----	---------------------------	--

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler l'arrêté du 28 septembre 2022 par lequel le maire de la commune de Broons a exercé son droit de préemption pour l'acquisition des parcelles AB 248, 250, 251 et 253 sises 1 et 3 rue de la Gare, ainsi que la décision du 23 janvier 2023 portant rejet de leur recours gracieux

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	Maître VENIARD Claire
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE BROONS	Maître COLAS Adrien (Cour)

02)	<b>DOSSIER N° 2406599</b>	<b>RAPPORTEURE: Madame Juliette Villebesseix</b>
-----	---------------------------	--

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler l'arrêté n° PC3528723S0056 du 5 juillet 2024 par lequel le maire de Saint-Lunaire a accordé un permis de construire valant division démolition pour la construction d'un collectif de 30 logements, deux intermédiaires de 15 logements et 2 maisons individuelles sur un terrain sis La Ville Grignon, ainsi que la décision du 10 septembre 2024 rejetant leur recours gracieux

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	CABINET D'AVOCATS VIA
<b>Défendeur</b>	COMMUNE DE SAINT LUNAIRE SNC BATIMALO	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP SELARL ARES

10 heures 40

---

03)	DOSSIER N° 2203022	RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebasseix
-----	--------------------	--

---

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler la délibération du 11 avril 2022 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Lunaire a approuvé le plan local d'urbanisme communal révisé en tant qu'elle classe en zone NP la totalité des parcelles AW 361, AW 32 et AW 363

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	Maître COLLET Esther (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT LUNAIRE	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

---

04)	DOSSIER N° 2201301	RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin
-----	--------------------	--------------------------------------

---

**Titre de l'affaire** demande d'annuler l'arrêté n° DP3535821A0037 du 13 janvier 2022 par lequel la maire de la commune de La Ville-ès-Nonais s'est opposée à la déclaration préalable présentée pour la démolition et la reconstruction d'une véranda d'une habitation située \*

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LA VILLE-ES-NONAINS PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

---

05)	DOSSIER N° 2301247	RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebasseix
-----	--------------------	--

---

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler les arrêtés n° PC02210622Q0025 du 9 août 2022, n° PC02210622Q0025M01 du 17/03/2023 et n° PC02210622Q0025M02 du 12 décembre 2023 par lesquels le maire de la commune de Langueux a accordé un permis de démolir d'anciens bâtiments et construire 5 logements à usage locatif situés \* rue Mansart, ainsi que la décision implicite portant rejet du recours gracieux

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame	AVELINE BOQUET STÉPHANE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LANGUEUX Monsieur et Madame	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

10 heures 40

06) DOSSIER N° 2400782

RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebasseix

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler l'arrêté n° PC 2210622Q0025M02 du 12 décembre 2023 par lequel le maire de la commune de Langueux a accordé un permis de construire modificatif pour la modification de surface de plancher du 5ème logement, la suppression d'une place de parking, la création d'un local vélo et la modification de la teinte de l'enduit concernant le projet de construction de 5 logements situés \* rue Mansart relatif aux permis de construire n° PC02210622Q0025 du 9 août 2022 et n° PC2210622Q0025M01 du 17 mars 2023

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur et Madame

**Défendeur** COMMUNE DE LANGUEUX

Monsieur et Madame

**Représentants des parties**

AVELINE BOQUET STÉPHANE (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

07) DOSSIER N° 2502865

RAPPORTEUR: Madame Juliette Villebasseix

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler l'arrêté n° PC2210624Q0014 du 28 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Langueux a accordé un permis de construire pour la démolition de bâtiments et la construction d'une maison à usage locatif sur un terrain situé \* rue Mansart, ainsi que leur recours gracieux du 28 juin 2024 tendant au retrait dudit arrêté

**Nom des parties**

**Demandeur** Monsieur et Madame

**Défendeur** COMMUNE DE LANGUEUX

Monsieur et Madame

**Représentants des parties**

AVELINE BOQUET STÉPHANE (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

Maître BEGUIN Emmanuelle (Cour)

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Vennégùès, assisté(e)  
de Madame Villebesseix et Madame Pellerin, Conseillères  
En présence de Monsieur Martin, Rapporteur public  
Madame Le Vaillant, Greffière

**11 heures 30**

---

01)	<b>DOSSIER N° 2505218</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin</b>
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler la décision du 18 juin 2025 par laquelle la commission de l'académie de Rennes a rejeté le recours administratif préalable qu'ils ont formé contre la décision du 12 mai 2025 du directeur académique des services de l'éducation nationale du Morbihan refusant de les autoriser à instruire en famille leur fils, \*, pour l'année scolaire 2025-2026

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	Maître DEBORDES Vincent (Cour)
<b>Défendeur</b>	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

---

02)	<b>DOSSIER N° 2505822</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin</b>
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler la décision du 27 août 2025 par laquelle la commission de l'académie de Rennes a rejeté le recours administratif préalable obligatoire qu'ils ont formé contre la décision du 18 juin 2025 du directeur académique des services de l'éducation nationale du Morbihan refusant de les autoriser à instruire en famille leur fils, \* pour l'année scolaire 2025-2026

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	Maître GUYON David (Cour)
<b>Défendeur</b>	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

---

03)	<b>DOSSIER N° 2503898</b>	<b>RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin</b>
-----	---------------------------	---

---

**Titre de l'affaire** demandent d'annuler la décision implicite de rejet du 6 avril 2025 du recteur de l'académie de Rennes concernant la mise en application de la décision du 20 octobre 2023 de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	Monsieur et Madame	Maître DOUARD Florian (Cour)
<b>Défendeur</b>	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES	

11 heures 30

04) DOSSIER N° 2503534

RAPPORTEUR: Madame Caroline Pellerin

**Titre de l'affaire** demande d'annuler la décision du 12 mai 2025 du recteur de l'académie de Rennes relative à des mesures d'aménagements d'épreuves anticipées du baccalauréat en tant qu'elle n'accorde pas un tiers temps à son fils

**Nom des parties**

**Demandeur** Madame

**Défendeur** RECTORAT DE L'ACADEMIE DE RENNES

**Représentants des parties**

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal